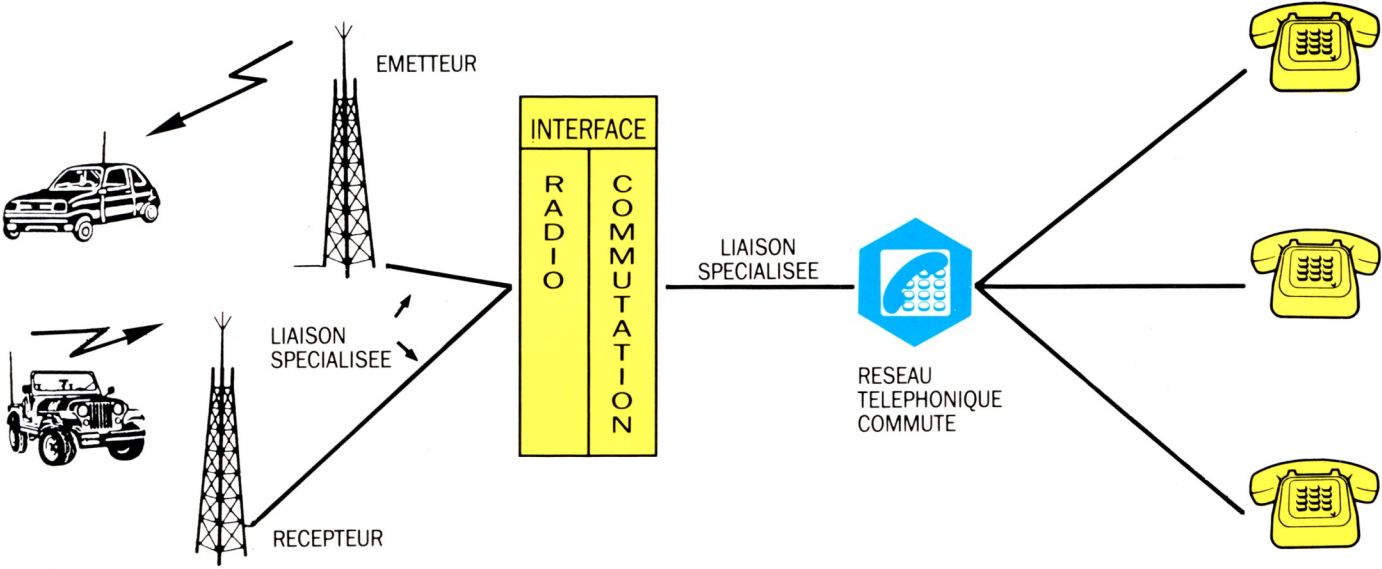


TELEPHONE DE VOITURE

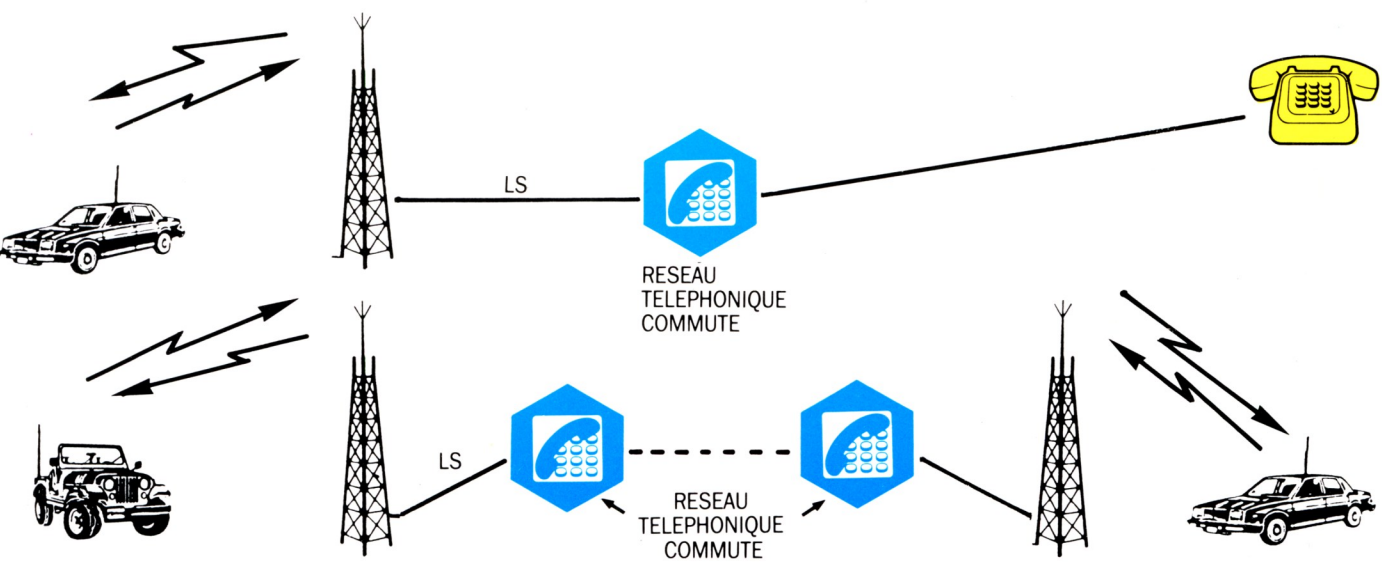
PRESENTATION

Le téléphone de voiture est un service permettant l'établissement d'une communication entre un véhicule (mobile) et le réseau téléphonique commuté : la liaison est établie automatiquement par voie radio dans les bandes de fréquence 150 MHz.



Toutefois, les relations avec le réseau général ne sont possibles que si le véhicule se trouve dans sa zone de couverture radio.

Un mobile peut entrer en relation avec un poste téléphonique fixe et, inversement être appelé par lui. Il peut également établir une communication avec un autre mobile situé dans la même zone de couverture radio que lui, ou dans une autre zone.



L'ensemble des zones ne couvre pas le territoire national, elles se concentrent sur les principales villes ; le téléphone de voiture n'est donc pas utilisable en tous points du territoire.

■ **La numérotation :**

A chaque mobile est affecté un numéro d'appel à 8 chiffres. Dans chaque zone de couverture radio il est réservé un ou plusieurs ABPQ aux téléphones de voiture. Ainsi, un usager souhaitant utiliser son radiotéléphone dans toute les zones en service (usager multizone) se verra attribuer un numéro d'appel par zone.

FRANCE TELECOM n'envisage pas d'extension de ce service ; à terme il sera remplacé par RADIOCOM 2000.

ÉDITIONS										SCES OCTAL	DPR 80001
1	2										

